

LA PAROLE COMME MÉTAPHORE DU SILENCE CHEZ THOMAS HOBBS

Par JUSTINE BINDEDOU, Université de Bouaké, stagiaire post-doctorat à la Chaire Unesco de philosophie au Canada.

INTRODUCTION

Il est un fait indéniable: la parole¹ est le propre de l'homme et se veut le creuset de la liberté d'opinion et d'expression, si l'on s'en tient à l'histoire de la philosophie politique et aux promesses de la démocratie. De Platon à Démosthène, de Cicéron à Saint Augustin, l'Antiquité a construit une théorie et une pratique de la parole dont la pertinence philosophico politique ne cesse de se vérifier à ce jour. La nécessité de la préservation de cette propriété typiquement humaine s'est vu formalisée au fil des siècles sous diverses formes et est devenue le point de mire de notre modernité politique.

Aujourd'hui, la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, spécialement en son Article 19,² qui en fait un droit inaliénable, c'est-à-dire un droit incessible, une liberté fondamentale est l'exemple le plus concret de cette prise de conscience : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit»³. Dans la même veine, l'Article 11 de *la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* stipule que « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »⁴

Il ne manque pourtant pas d'intérêt à s'interroger sur la nature de son ancrage réel dans la vie politique. Face à l'idéal démocratique d'une parole libre et libérée, l'urgence de la question de son abus à la fois par les sujets et par le souverain pose les impératifs et les limites éventuels de la réalité de la pratique démocratique comme un problème délicat certes, mais utile à la

¹ La parole désigne tout système de signes permettant la communication. Au sens strict, il s'agit de la faculté humaine de constituer et d'utiliser une langue afin de communiquer sa pensée. La parole est un instrument communicationnel dont il existe de nombreuses variétés, attachées en propre à différentes communautés humaines

² *Déclaration universelle des droits de l'homme*, adoptée par l'assemblée générale de l'ONU, dans sa résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948. Article 19.

³ *Ibidem*

⁴ *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789. Article 11.

compréhension de la démocratie elle-même. Interroger la parole du point de vue de sa gestion et de son contrôle entraîne cette autre interrogation sur la relation souverain-sujets, individu-communauté, qui posent la domination et la contrainte comme manquements graves au droit à la libre expression des opinions et de la parole.

«L'absolutisme» de Thomas Hobbes qui fait l'éloge de la régulation de la société civile par la réglementation de la parole, la promotion et imposition du silence aux citoyens, répondrait dans ce cas, à ce type de manquement. Dans le chapitre IV du *Léviathan* en effet, l'auteur fait de la parole un outil délicat qui doit être géré comme la société civile de façon absolue, dans le but d'obtenir la paix. Si nous nous appuyions sur les avancées et les promesses démocratiques telles que mentionné plus haut, une telle approche de trempe absolutiste ne peut, en l'état actuel, être acceptée. Cependant, si l'on s'en tient au schéma holiste de Kojève⁵ qui présente la réalité comme totalité, l'État comme un tout au-dessus de tous, comme une totalité supérieure, alors la pensée hobbesienne peut être fondée. Mais si on s'en tient au fait qu'une trop grande emprise de la force étatique sur l'individu peut aller jusqu'à lui soustraire des droits vitaux, alors la pensée de Hobbes devient caduque. Ainsi, nous nous trouvons face deux pensées l'une aux antipodes de l'autre, c'est-à-dire deux conceptions qui se tournent résolument le dos. C'est à envisager une possible réconciliation de ces deux extrêmes, trouver d'une possibilité du croisement entre ces deux approches, que notre propos se déploie.

Une telle réflexion invite à repenser de la place de Hobbes dans les débats politiques et philosophiques actuels, saisir le sens et la place de la parole et du silence dans ces écrits et envisager un possible croisement avec la pratique de la démocratie.

I – Une cause perdue d'avance?

Cette interrogation est très importante dans la mesure où elle nous met en face d'une situation dont nous ne semblons pas toujours avoir conscience. Hobbes est mort, c'est en tout cas, ce que laisse supposer les jugements et incriminations à l'égard de son œuvre depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Il reste cependant à démontrer s'il n'est pas seulement resté incompris et donc qu'il a effectivement emporté avec lui sa théorie politique. Une précaution qui se justifie par le fait que la simple évocation de son nom et de ses arguments provoque encore de vives réactions. La question, dans cette

⁵ Kojève, A, *Esquisse d'une Phénoménologie du droit*, Paris, Gallimard, 1981

veine, est de savoir s'il n'est pas à fort à parier semble-t-il que la contestation dissimule une forme de célébration, autant de la personne que de son œuvre ? Une reconnaissance toujours refoulée qui conduit à l'admiration de son projet politique qui, force est de le reconnaître, provoque en même temps qu'il instruit.

Lire, analyser et discuter les thèses de l'auteur du *Léviathan* permet de tenir la raison en éveil parce qu'il s'agit de l'une des pensées qui nous aident à penser notre modernité politique. Selon Etienne Balibar, préfaçant le livre de Carl Schmitt⁶, les thèses qu'on a tendance à repousser du revers de la main regorgent des trésors et sont d'une valeur inestimable. Pour ce qui concerne la pensée de Hobbes, il dit : « elle nous remet utilement en mémoire que la théorie ou le discours sont aussi des forces agissant dans l'histoire : non seulement dans leur conjoncture, mais dans l'après-coup, ce qui veut dire qu'en un sens, il n'y a jamais de (neutralisation) de la théorie.»⁷ À preuve, son absolutisme fortement identifié au totalitarisme est toujours indexé, lorsqu'il s'agit de démontrer les bienfaits de la démocratie. Et là se manifeste un aspect important du problème. Pourquoi faut-il passer par la critique de l'absolutisme pour promouvoir la démocratie ? Rien que pour cette dernière interrogation qui pourrait, en un certain sens, paraître insensée, Hobbes vaut la peine d'être encore lu. C'est fort de cette conviction d'Etienne Balibar, que nous nous ferons, pour la circonstance, l'avocate du *diable* Hobbes sur la délicate question de la parole et du silence dans ses œuvres politiques.

Pour lui en effet, le Léviathan est institué et légitimé par la parole de ses sujets. Sa légitimité n'a véritablement de sens que si cette parole *instituyente* se transforme, par le fait même de la représentation politique, en silence de la fécondité collective, de la production ou même de la reproduction de l'État.

Cette thèse dont l'antithèse pourrait se formaliser dans les possibles abus du souverain-Léviathan, laisse librement imaginer le citoyen face à une soustraction tragique de la parole, une privation du droit à la libre expression, motivée par le principe de la souveraineté absolue⁸. De ce fait, elle est vivement et totalement repoussée par les théoriciens des libertés fondamentales : les défenseurs de la démocratie. Si pour Hobbes le silence est producteur de paix, pour ses adversaires, il s'agit bien d'une privation

⁶ Schmitt, *Le Léviathan dans la doctrine de l'État de Thomas Hobbes, sens et échec d'un symbole politique*. Trad. Denis Trierweiler, Paris, Seuil, 2002.

⁷ *Idem*, P.9.

⁸ Le souverain a un droit de regard sur tout ce qui touche au bien êtres de l'État. Et la vie privée des citoyens n'échappe pas à cette autorité.

fondamentale, d'un silence tragique, le silence de la privation, le silence de la déshumanisation. *Silence producteur* et *silence tragique* voici donc deux concepts problématiques. Si le second est caractéristique de tous les abus possibles, le premier lui, n'est que l'autre nom de la parole, qui dans ce sens précis est la traduction de la recollection du multiple, de la vie en société. La parole et le silence seraient, dans une perspective hobbesienne, tous les deux producteurs du social. En quel sens ?

II- La parole et le silence producteurs de l'être social

1/ Le parler et le se taire

Comprendre la question de la parole et du silence dans les œuvres de Hobbes, c'est saisir l'une des multiples phases, nécessaires à la compréhension globale de sa théorie politique. Sa pertinence réside dans l'affirmation selon laquelle, la parole est constitutive des formes de reconnaissance qui fondent l'intersubjectivité, c'est-à-dire qu'elle est à l'origine des sociétés humaines. L'homme est, d'abord et avant tout, un être naturel qui va s'émanciper par le contrat social. Il est plus encore, le témoignage d'un processus par lequel l'être humain totalement dépourvu d'histoire et complètement identifiable à l'animal, devient progressivement un être politique. Avant Rousseau, qui l'exprimera dans des termes plus appropriés, Hobbes pense l'homme comme un être capable de perfectibilité. En lui se cache une puissance latente. Les effets de cette possible évolution ne sont perceptibles que lorsque l'obstacle et l'adversité obligent les hommes à survivre, en déployant toutes leurs forces et toutes leurs facultés à la construction d'un état de mieux-être. La raison et la parole sont les éléments majeurs de cette perfectibilité. Dans le rapport spontané de l'homme à la nature, la parole est le premier élément qui permet son retrait, en développant en lui un sentiment de refus de sa condition naturelle. C'est sur l'analogie de la création de la parole que l'homme peut penser une fin possible du conflit naturel opposant l'homme à l'homme.

La représentation politique est selon Hobbes le moyen d'accéder à une vie de quiétude et de paix. Cette représentation consiste en une redistribution du naturel, par la création de mots, véritable pouvoir de mise à distance des hommes, vis-à-vis du jeu du mécanisme universel. Sous cet angle, la parole

est pourvoyeuse de sécurité pour les hommes souvent confrontés aux tumultes de l'existence naturelle et sociale. Partant, la parole est au fondement d'un ordre artificiel et la raison créatrice en est le support. L'individu est donc, dans le cadre de la vie communautaire, engagé dans une reconnaissance de lui-même et de tous ses semblables. Cet engagement n'a de sens que dans la parole et aussi dans le silence qui deviennent, par ce fait, des instruments de production de l'harmonie sociale.

La parole pour Hobbes a pour fonction la récollection du multiple éparpillé, le rassemblement et le regroupement des individualités en une collectivité solidement constituée. Ce regroupement de ce qui est ainsi éparpillé ne peut mieux se cerner que dans l'usage grec du mot "Logos". Cet usage présente une multiplicité d'approches : le "logos" grec désigne le discours, la parole, mais il est aussi le principe unificateur, c'est-à-dire, la dimension structurante qui lie ce qui, au départ, est épars. Avec Héraclite, on comprend que le "logos" est le principe de la récollection du multiple quel que soit le domaine considéré. C'est ce principe structurant de la parole que semble soutenir et justifier Hobbes. C'est par-là aussi qu'on peut mesurer les dérives possibles de la parole comme possibilité de dé-liaison dans des contextes historiques et politiques donnés. Cette perspective hobbesienne pourrait être comparée également à la pensée de Martin Heidegger qui fait du langage «la maison de l'être»⁹.

En effet, Heidegger souligne le lien intime entre la question de l'être et celle du parler. Le « Dasein » ne s'ouvre à l'être et ne se découvre comme celui qui a souci de soi, qu'à travers la parole : « le recueil où sonne le silence n'est rien d'humain. L'être humain, au contraire, en lui-même est parlant. Ce mot «parlant », signifie ici : amené à sa propriété à partir du parler de la parole. Ce qui est ainsi approprié, l'être humain, est porté par la parole en son propre ; son propre est de rester en propre confié au déploiement de la parole.»¹⁰. Cette assertion heideggérienne contribue à asseoir l'idée de l'être humain comme être producteur du social c'est-à-dire être de parole, être de communication et être en communication. L'être humain ne parle que dans l'unique mesure où il correspond à la parole. La parole devient un abri pour l'homme, en tant qu'être de langage. Pour Heidegger, amener l'être à la parole, c'est mettre l'être à l'abri dans et par la parole. De cette manière, il ne fait que réaffirmer les traces de cette chance inouïe qu'offre la parole, de préserver la différence entre l'être et l'étant. La

⁹ Heidegger, M., *Acheminement vers la parole*. Trad. Jean Beaufret, Wolfgang Brokmeir, François Fédier, Paris, Gallimard, 1973, P.255.

¹⁰ *Idem*, P.34.

parole préserve l'essentiel, à savoir, la différence ontologique dont la portée touche à la politique.

Comme Hobbes, Heidegger attire notre attention sur le volet destructeur de la parole instrumentalisée, parce qu'elle rend possible cette autre parole dans laquelle le souci de soi conjure les violences partisans. S'« il nous faut chercher le parler de la parole où a été parlé, nous ferons bien, au lieu de prendre au hasard n'importe quel parlé, au contraire de trouver quelque chose où soit purement parlé. Le parlé à l'état pur est tel qu'en lui la perfection de parler, celle qui sied au parlé de par elle-même devient achèvement initial.»¹¹. Il faut prendre cette assertion heideggérienne au sens fort: l'homme n'est pas simplement un être qui parle, mais aussi et surtout, un être qui devient ce qu'il est par la parole. Autrement dit, la parole confère à l'homme les dimensions les plus propres de son existence, comme individu et dans son rapport aux autres. Et ce rapport aux autres nécessite à un moment donné, un recueillement, un silence intérieur, traducteur de l'acceptation de l'autre comme celui avec qui l'on vit, comme le co-existant, le co-locataire de *la maison de l'être*, ce que Hobbes désigne par l'État ou encore la société civile. *Vivre avec* nécessite *le parler avec* et surtout *le se taire* quand parler peut causer la fracture de l'être ensemble. Dans cette mesure, le "Dasein" Heideggérien devient un "Mit-Sein", c'est-à-dire un être qui *vit avec* ou qui *co-existe*.

Habiter la maison de l'être heideggérien pourrait par analogie traduire en quelque sorte la co-existence pacifique hobbesienne, qui donne simplement, à partir du contrat social, la surveillance de la parole au souverain. Ce qui veut dire autrement que l'homme est aussi un être de discours, de parole, par quoi il tisse les fils d'une vie commune avec les autres. Une vie régulée et réglée par une force supérieure qui n'est efficace que par l'engagement de chacune de ses composantes. En cela, les conventions passées chacun avec chacun pour donner autorité au souverain de les représenter est tangible. En effet, la représentation politique donne le droit au souverain de parler et agir aux noms des sujets. La parole donnée permet ainsi l'avènement d'un vivre ensemble harmonieux. Ici encore, transparaît l'idée que *"être avec"*, c'est *"parler à"*, c'est *donner sa parole à*. Cette caractéristique existentielle du "Dasein" peut être donc mis en rapport avec les textes de Hobbes.

La parole chez Hobbes est à entendre comme possibilité de l'engagement politique et condition de possibilité de *l'être ensemble*. Dans cette perspective, la parole est à la fois une ressource politique incontestable,

¹¹ *Idem*, P.18.

en tant que base de l'engagement dialogique et condition de possibilité de l'être ensemble. Sans elle, point de vie communautaire, point de société, point de paix. À rebours, on pourrait dire vive la guerre, vive le chaos et vive la déshumanisation. C'est pourquoi, dans les écrits politiques de Hobbes, une véritable compréhension de son argumentation sur la question de la parole et la nécessité du silence, n'est intelligible que par le détour de « l'être social ». Que faut-il entendre par-là ?

2/ de l'être social

l'être social ici se rapportant à la qualité de la vie en société, à l'intersubjectivité qu'elle suscite. Ainsi, la considération de l'homme comme être de société donne une meilleure appréciation de la force communautaire qui se trouve aux antipodes de l'asocial, l'égoïsme et du solitaire tel que décrit à l'état de nature par Hobbes. Toute la réalité politique chez Hobbes, le but de sa théorie est justement de surpasser ce premier stade de l'homme solitaire pour faire de lui un être solidaire, celui qui vit avec les autres à partir de la décision de la représentativité. Pour Hobbes donc l'homme ne s'épanouit que dans un tel milieu, le milieu social. Dans cette même veine, la question de la parole n'a de sens véritable que par rapport à celle de l'être social, dont l'enjeu principal est de porter au jour les mécanismes de constitution et de transformation de la société. En effet, la parole n'est pas un épiphénomène dans la structuration et le maintien des communautés politiques. Son apparente naturalité, qu'on découvre comme une artificialité cachée dans la philosophie de Hobbes, ne doit pas nous abuser. Elle est constitutive de l'intersubjectivité et détermine l'essentialité de l'homme, en tant qu'être de société.

Dans sa théorie politique, Hobbes pose le critère d'une compréhension à la fois épistémique, politique et ontologique de la parole. Le volet épistémique est lié à la connaissance de l'essence des choses et ramène la question de la parole aux notions de vérité et de fausseté. Autrement dit, lorsqu'on parle, on dit vrai ou l'on dit faux et l'on établit de cette façon, un rapport étroit entre la pensée et la parole. La compréhension politique de la parole se fait par rapport à l'émergence de l'État. L'engagement verbal est fondamental pour le jeu politique hobbesien. Autrement dit, le contrat social hobbesien traduit un contrat verbal qui donne l'entière charge et autorise le souverain à parler et agir aux noms de ses sujets.

Cet engagement verbal fait office de *loi*, pour la bonne marche de la société. En cela, la sauvegarde de la paix exige une mise en application des

promesses. Toute l'idée de la représentation politique ne tient qu'à l'égard de l'obéissance aux règles qu'on s'est soi-même prescrit : en obéissant au souverain, je n'obéis qu'à moi-même. De même, en le laissant parler, il n'est que la voix autorisée pour dire mes pensées, mes paroles. Ainsi, on préserve l'harmonie du tout en la mettant à l'abri de la cacophonie, du bruit qui, en soi, n'est que la résonance de l'opinion, de la doxa et donc du désordre. Le recours au silence dans ce cas, devient silence producteur de l'être social, face à l'ambivalence de la parole. Par le contrat social, seul le souverain possède l'autorité suffisante pour définir les conditions d'une parole conciliante. Pour cette raison, il doit être le juge des doctrines et opinions.

III- De la métaphore du silence

1/ la signification du silence

La question du silence en tant que telle, n'est pas spécifiée dans la théorie politique de Thomas Hobbes. Cependant, La signification du silence dans la théorie hobbesienne pourrait, compte tenu de l'ampleur du pouvoir du souverain traduire une forme de tragédie qui consisterait à ôter la parole de gré ou de force aux citoyens. En effet, le pouvoir absolu dans son essence pourrait donner une légitimité à cette interprétation, tant il est vrai que le Léviathan émerge en imposant le silence à ses sujets qui acceptent cet état de fait. En d'autres termes, la voix du souverain couvre celle des sujets et ouvre ainsi la voie au silence. Ce silence se justifie par le fait que nul ne peut, sans injustice, protester contre l'institution du souverain reconnue par la majorité :

« La majorité ayant par ses suffrages accordés, proclamé un souverain, quiconque était en désaccord doit désormais s'accorder avec les autres, autrement dit accepter de ratifier les actions que pourra accomplir le souverain, ou autrement d'être justement supprimé par les autres. En effet, s'il est entré volontairement dans le groupe de ceux qui se trouvaient assemblés, il a ce faisant suffisamment exprimé sa volonté de se conformer à ce que la majorité ordonnerait, s'y engageant donc par une convention tacite : Si donc il refuse de s'y conformer ou s'il élève une protestation contre tel ou tel de leurs décrets, il agit contrairement à ce dont il a convenu, et donc injustement. »¹²

Toutes les actions du souverain se déterminent en principe par la caution du peuple qui majoritairement lui a accordé son suffrage. Par là même, le souverain dispose du droit de dire le permis et le défendu, le juste et l'injuste, le bien et le mal. Toutes ces attributions relèvent de son mandat.

¹² Hobbes, T, *Léviathan*. Trad. Tricaud, Paris, Sirey, 1971, P.183.

Seule sa parole peut imposer à tous le silence, en tant que silence de production des normes de la société civile. Il s'agit, selon Hobbes, d'un silence fertile, producteur de paix et de sécurité, un silence qui tire son autorité du contrat social.

En effet, le passage de l'état de nature à l'État civil repose, dans *Le Léviathan*, sur la différenciation la plus radicale du sujet qui aliène son droit naturel à vivre sous la seule norme de son propre désir, et du souverain qui se voit reconnaître le droit et attribuer le pouvoir de dire la règle à laquelle tous doivent obéissance. Étant donné que cette aliénation du droit naturel donne droit au souverain d'agir et de parler à la place de l'individu et en son nom, le souverain en exerçant sa fonction peut imposer les limites de la parole au sujet, il peut lui imposer le silence. Ce silence traduit la ferme volonté des uns et des autres à acquérir la paix. C'est un silence fertile qui produit les normes sociales et permet à l'individu d'être, au même titre que le souverain, le producteur de ses normes. Par l'autorisation conférée par les sujets au souverain, celui-ci a obtenu le droit d'agir en leur nom. Ce droit de parler et d'agir en leur nom fait d'eux les auteurs authentiques des paroles et des actes du souverain. Dans un tel contexte, la contestation n'a pas de place, et le droit à la libre expression des pensées, n'a pas de sens.

Si le consensus est au fondement de la paix civile chez Hobbes, et que le souverain détient son autorité du silence producteur de chaque citoyen, alors il peut s'imposer comme norme directrice et prendre les décisions capables d'entretenir la paix. Avec Hobbes, le souverain a la toute puissance de la parole et le citoyen doit demeurer silencieux pour fertiliser la paix. Il ne s'agit pas ici d'un silence tragique. En effet, le silence en tant que "silentium" en latin est utilisé à bien des égards comme parole dans le tragique. Mais cette tragédie ne concerne pas la théorie hobbesienne, dans la mesure où parler doit aider à la paix autant que se taire. En effet, lorsque la parole ne peut plus montrer ce que parler veut dire, alors le silence, comme effacement et mutisme naît et profite positivement à la société. De ce point de vue, le silence représente le creuset de la parole, c'est-à-dire une sorte de passage à vide qualificatif, non pas de la résignation, mais de l'acceptation, de l'obéissance. Comme le dit l'Abbé Dinouart, « On ne doit cesser de se taire que quand on a quelque chose à dire qui vaut mieux que le silence. »¹³, car l'homme ne peut se fortifier qu'à travers le silence qui, dans le fond, est une arme d'intégrité de l'être humain. « Jamais l'homme ne se possède plus que dans le silence: hors de là, il semble se répandre pour ainsi dire, hors de lui-même et dissiper par le discours de sorte qu'il est moins à

¹³ DINOUART ,A.,*L'art de se taire* 1771, réédition Génome, Million, 1985, P.65.

soi qu'aux autres. »¹⁴. Cette approche de l'Abbé Dinouart, traduit bien la pensée hobbesienne.

Pour Thomas Hobbes, l'un des moyens sûrs de la consolidation de la paix et de la sécurité, c'est de parler en fonction des règles établies par le souverain. Elle traduit de façon concrète la pacification des relations humaines et fonde moralement la communication sociale. Pour être plus clair, disons que la parole au sein de l'État doit bénéficier de l'aval, du contrôle et même de la censure du souverain. D'où l'idée d'une métaphore du silence équivalent à la restriction ou encore la réduction de la libre expression incontrôlée de la parole, afin d'assurer le dessein pour lequel les hommes se sont défaits de la liberté naturelle, pour acquérir les chaînes artificielles.

La métaphore du silence répond essentiellement à un besoin : celui d'éviter l'explosion, l'émiettement et l'éparpillement de la parole. On le sait, la parole est une arme redoutable pour les relations humaines, lorsqu'elle est pervertie et rendue caduque par des agissements peu responsables. En ôtant à l'individu la libre utilisation de la parole, Hobbes entend ainsi responsabiliser et moraliser toutes les paroles capables de produire l'effet inverse souhaité par une meilleure communication. Car l'effet boomerang d'une parole sans contrôle ni censure est l'occasion ouverte à la désagrégation et la désintégration du tissu social. Pour Hobbes il faut éviter une rupture possible ou définitive de la communication entre les différentes composantes de l'État, pour éviter le chaos social. Dans ce sens, la rupture de la communication se définit comme la marque de la dégradation des relations humaines dans la cité. Elle est d'autant plus importante dans les États qu'elle se présente comme le symbole d'un état de violence généralisée, semblable à l'état de nature tel que définit par Hobbes et les penseurs du droit naturel. En effet, comme Châtelet le souligne, « La violence est triomphante dans le monde. Les hommes souffrent et meurent dans les guerres absurdes. Ils laissent dominer en eux les passions, ces passions qui engendrent le désordre, ils subissent l'injustice ; ils la commettent; pour satisfaire leurs intérêts, s'ils ont des talents, ils mentent (...) ils s'abandonnent à la bêtise »¹⁵. Autrement dit, Par la parole, un ordre établi peut être détruit. La parole peut d'une certaine manière conduire au désordre politique. C'est pourquoi il incombe au souverain d'être le juge des opinions et doctrines.

¹⁴ *Ibidem*

¹⁵ Chatelet, F, *Platon*. Paris, Gallimard, 1965. 1

2/ le souverain juge les opinions et les doctrines

« C'est un droit attaché à la souveraineté, que d'être juge des opinions et doctrines qui sont nuisibles ou favorables à la paix, et en conséquence, de décider ce qu'on peut permettre lorsqu'il s'agit de prendre la parole devant les foules, et qui devra examiner la doctrine de tous les livres avant qu'ils ne soient publiés. En effet, les actions des hommes procèdent de leurs opinions, et le bon gouvernement des hommes en vue de leur paix et de leur concorde repose sur le bon gouvernement de leurs opinions. »¹⁶

Hobbes est clair et ferme dans ce texte. Dans la mesure où les actions des hommes dérivent de leurs opinions, ou encore, dans la mesure où la parole a une influence sur la conflictualité, un des rôles essentiels du souverain est d'en censurer les manifestations nuisibles. Ainsi, Hobbes semble se trouver, comme souligné plus haut, dans un décalage total avec credo démocratique selon lequel, la pensée doit être dite pour traduire les aspirations du peuple. On doit interroger ce décalage entre Hobbes et la tradition démocratique qui fait naître l'espace public comme le médium d'une formation démocratique de l'opinion et de l'expression libre de la pensée et des intérêts. Comment Hobbes pourrait-il se retourner contre les droits de l'Homme dont il est lui-même l'un des initiateurs¹⁷ ? N'introduit-il pas de manière contradictoire dans ses œuvres, la théorie de l'absolutisme comme modèle d'une pensée réaliste de l'État, fondé sur l'articulation juste de la politique et du droit, de la puissance et de l'autorité, échappant aux illusions de l'humanisme moral ?

Si la parole joue un rôle essentiel dans la théorie absolutiste de Thomas Hobbes, qui semble pourtant dessaisir les individus de son usage libre, alors il y a comme une aporie. La conséquence de cette aporie pourrait trouver sa substance dans l'interrogation suivante : Hobbes serait-il le précurseur des théories libérales dont le cœur est la liberté de conscience de l'individu et en même temps le producteur de l'État absolutisé, donnant droit à l'idée de l'État comme totalité supérieure ?

Selon l'auteur du *Léviathan*, il existe un rapport étroit entre la capacité donnée particulièrement à l'homme de s'exprimer et de se faire comprendre par autrui et l'avènement des sociétés policées. En ce sens, la communication est cruciale pour la structuration des communautés humaines et indispensable pour l'harmonie sociale. Comme il l'affirme dans *le Léviathan* : « l'usage général de la parole consiste à transformer nos pensées

¹⁶ Hobbes, T, *Léviathan*, trad. Tricaud, Paris, Sirey, 1971, P.184.

¹⁷ Au XVIIe siècle, Hobbes se réfère à des droits naturels, droits antérieurs à la société, droits attachés à la personne humaine, qui doivent rester hors d'atteinte du pouvoir.

en enchaînement de mots qui, à leur tour, conditionnent l'acquisition de l'art par lequel la République se constitue.»¹⁸ En d'autres mots, la parole est au fondement du contrat social qui permet l'émergence de la machine étatique. Cette machine assure la sécurité de l'existence physique et, en retour, exige une obéissance absolue à ses lois de fonctionnement. En ce qui concerne la parole, les lois de fonctionnement de la machine étatique exigent son contrôle scrupuleux. Pourquoi une telle exigence ?

Cette exigence naît du défi que nous lance la parole en se présentant sous plusieurs formes. La parole en soi n'est ni vérité, ni mensonge. Elle pourrait aussi être appréhendée tantôt comme vérité, tantôt comme mensonge. Ce qui lui confère cette ambivalente qualité de se prêter à tout : aux bavardages, aux délires, à l'absurdité, à la contradiction et à l'erreur. De ce point de vue, elle porte à existence, toutes les possibilités humaines : l'harmonie sociale et la guerre civile. Elle est pourvoyeuse de paix et de sécurité et est aussi la source d'instabilité et de chaos. Elle est donc possibilité de définition des choses vraies et des choses fausses. Elle est expressive du sens et du non-sens des choses. Voici ce qu'en pense Hobbes : « Là où il n'y a pas de parole, il n'y a ni vérité, ni fausseté.»¹⁹ Autrement dit, là où il y a parole, il y a, à la fois expression de la vérité et de la fausseté. Partant, la volonté de communiquer peut cacher la volonté de tromper. Sous cet angle, la parole est ambiguë. Cette ambiguïté doit entraîner nécessairement son contrôle, sa surveillance et son orientation par le souverain pour assurer véritablement la paix qui a suscité la venue au contrat social. Mieux, la parole, condition anthropologique du pacte social, doit devenir, par sa maîtrise, la condition politique fondamentale du bien-être social : « Il est vrai que dans une République où, par l'effet de la négligence ou de l'incompétence des gouvernants, les fausses doctrines finissent par recevoir un assentiment général, les vérités opposées peuvent entraîner une antipathie générale.»²⁰ La nécessité d'une canalisation de la parole libre s'impose dans l'État hobbesien. Cette canalisation se traduit en acte par un encadrement de la parole, dont seul le souverain peut en déterminer les conditions. Il s'agit d'un contrôle stricte et total de toutes les paroles prononcées au sein de l'État par le souverain, ou les juges qu'il aura désigné lui-même à cet effet, conformément à la nature du pouvoir qui l'a institué : « il appartient donc au détenteur du pouvoir souverain d'être juge, ou d'établir

¹⁸ Hobbes, T, *Le Léviathan. op.cit*, P.28.

¹⁹ *Idem*, P. 33.

²⁰ *Idem*, P.184.

des juges, pour ce qui concerne les opinions et les doctrines, cela étant une mesure nécessaire à la paix et prévenir ainsi discorde et guerre civile.»²¹

Le souverain est le responsable des paroles prononcées au sein de la société. Il est l'aval et le censeur de tous les discours, de toutes les paroles et des doctrines au sein de l'État. En clair, il a à charge leur maîtrise dans la société pour l'harmonie et la paix. De cette manière, il ne fait que réaffirmer les prérogatives que lui confère la souveraineté absolue. Il est le chef suprême de l'armée. Il est l'unique créateur des valeurs en matière de politique. Il canalise l'opinion. Manifestement, il représente une autorité morale et intellectuelle, étant donné qu'on ne doit rien publier sans son autorisation. Grosso modo, le souverain est à la fois le contrôleur, le censeur et la norme des paroles prononcées au sein de l'État .

L'usage de la parole au sein de l'État obéit à des critères précis. Avec Hobbes, le souverain en est le maître. Autrement dit, le souverain hobbesien a le monopole de l'usage et de la distribution de la parole. Il détermine les conditions dans lesquelles les paroles doivent être dites. Le non respect de ce monopole accordé au Léviathan, conduit fatalement à des abus de langage, capables de favoriser la guerre. Les mots représentent dans ce contexte, des armes redoutables, car :« quand les hommes se servent des mots pour se blesser les uns les autres : étant donné en effet que la nature a armé les créatures vivantes, les unes de dents, les autres de cornes, d'autres enfin de mains, pour leur permettre de blesser leur ennemi, ce n'est rien d'autre qu'un abus de la parole que de blesser avec la langue, à moins Il nous semble que la théorie politique de Hobbes, confrontée à l'idée qu'il ne s'agisse d'un homme que nous sommes obligés de gouverner: car alors n'est pas le blesser, mais le corriger et l'amender. »²².

Avec Hobbes, l'abus de langage est imputable au citoyen. Le souverain n'est pas concerné parce qu'il détient le monopole de la parole. Il ne peut donc abuser de quelque chose dont il a le monopole. Ce qui pourrait apparaître comme un abus chez le souverain, n'est en réalité qu'une mesure prise par ce dernier pour dissuader les citoyens de l'option de la dérive verbale.

Tout bien considéré, le libre usage de la parole par les citoyens est pernicieux pour la souveraineté et la sûreté de l'État. C'est pourquoi Hobbes fait la promotion de l'absolutisme qui permet un contrôle total des libertés en général et de la liberté d'expression en particulier. Auquel cas, l'on assiste à une dérive née du libre usage de la parole prôné par les théoriciens de la

²¹ *Idem*, P.185.

²² *Idem*, p. 29.

démocratie et admis comme le système de gouvernement, visant à promouvoir les libertés fondamentales.

En effet, au nom de la liberté d'expression, les hommes, en raison de leurs convictions politiques partisans, se font la guerre. Il s'agit surtout d'une véritable guerre des mots, née du dénigrement de telle ou telle idée politique. Il s'agit aussi d'une violence physique suscitée par la presse écrite et audiovisuelle partisane. La guerre des mots et des écrits politiques représente l'élément saillant des divergences politiques. Ces divergences se matérialisent par la crise socio-politique persistante et aussi par la violence qu'elle suscite. Pour pallier cette situation, Hobbes propose, par le canal de sa théorie politique, une dépossession systématique, une canalisation stricte, un contrôle tout court de la parole libre. Ce qui le met en déphasage avec l'idéal démocratique. Doit-on considérer cette rupture idéologique comme une scission rigide et définitive ?

IV- Hobbes et le modèle démocratique

La conception hobbesienne d'un contrôle scrupuleux des usages de la parole dans la cité, parce qu'elle contiendrait des ressources belligères, ne cesse de perturber l'analyse et de laisser perplexe le lecteur contemporain de Hobbes. Certes, la duplicité et l'ambiguïté de la parole sont irrécusables. Mais de là à prôner, sans autre forme de procès, la censure, pourrait choquer. Pour paraphraser Adorno, notons que tout se passe comme si Hobbes finissait par jeter le bébé avec l'eau du bain. Les commentateurs sont nombreux à avoir souligné le caractère totalitaire de cet aspect de la pensée de Hobbes. Les expériences tragiques de la gestion absolutiste du pouvoir en disent également long sur cet aspect de la pensée de Hobbes. En effet, on ne trouve nulle part chez Hobbes la naturalité de la parole et de la Démocratie, rien qui ressemble à un agir communicationnel, tel que démontré par Habermas dans sa *théorie de l'agir communicationnel*. Cependant, sa théorie de la parole est essentielle à la compréhension des conditions de possibilité de la vie communautaire, eu égard à la nature même de l'homme, toujours prompt à fouler au pied les règles qu'il s'est lui-même prescrites, mais aussi à la compréhension de la Démocratie elle-même. Un des penseurs les plus perspicaces du monde contemporain, Pierre Bourdieu, montre que la Démocratie n'est en rien contraire à la manipulation de la parole et de la censure.

La parole, chez Thomas Hobbes, n'est donc pas une parole libérée. Face au Léviathan, il faut annihiler toute parole capable de détruire. Il faut baliser la parole et la rendre souple et malléable selon le bon vouloir du souverain. Certes, la parole contrôlée, pour Hobbes, est une invention profitable à l'homme, dans la mesure où, grâce à elle, il se trouve dans la possibilité de vivre en paix. Cependant, une inquiétude demeure lorsqu'il s'agit de faire un rapprochement entre la parole hobbesienne et l'idée de démocratie qui submerge l'environnement politique contemporain.

La parole comme affirmation de l'être social ou l'être ensemble chez Hobbes, permet aussi cette autre affirmation : elle à le pouvoir force nécessaire pour le déchirement de l'unité politique, elle est propice à l'anéantissement de l'harmonie sociale. La parole a la possibilité d'exprimer l'être et le non-être d'une chose. Tout bien considéré, il existe une corrélation entre ces dimensions de la parole. Toutefois, Hobbes s'occupe particulièrement de l'aspect ré collectif de la parole pour spéculer sur les avantages et les inconvénients de la parole. Pour lui, autant la parole peut unifier, autant elle peut désunir et plonger les hommes dans le chaos. Il est bien évident que l'analyse de cette ambivalence nous permet de questionner en profondeur la manière dont la parole est devenue à la fois libre, constitutive des sociétés modernes, et destructrice de ces mêmes sociétés. Nous voulons dire qu'on ne peut comprendre les dérives impliquées par un usage pervers de la parole, sans se référer à cette fondation initiale. Autrement dit, le pouvoir ambigu de la parole en fait une composante délicate de l'ordre civil.

Cette ambivalence de la parole et de ses effets se matérialise dans le règne de l'information, mais surtout dans le déploiement technique et calculateur du dispositif communicationnel des temps modernes, qui possède l'avantage d'élargir le champ communicationnel et le désavantage de réduire les contacts humains. En d'autres mots, le développement prodigieux des machines à communiquer dans nos sociétés contemporaines traduit, dans le même temps, et de façon contradictoire, un déficit de communication aux conséquences innombrables. En effet, dans les sociétés contemporaines, la parole est une parole de propagande. Elle est dominante par l'importance de la communication et toutes les techniques qui l'accompagnent. Le triomphe contemporain de la communication peut être considéré comme la transformation en acte de la philosophie politique de Hobbes.

La démocratie, modèle de gouvernement par excellence, a pour socle la liberté. La liberté d'expression étant une des libertés fondamentales de l'homme, elle se trouve théoriquement plus expressive dans la Démocratie.

La Démocratie serait alors le lieu de la libre expression des pensée et des opinions. Cette liberté reste toute fois le lieu de l'expression de la limitation , de la limite de cette liberté qui tend toujours à courir à la dérive quand elle est ouverte à l'infini. Autrement dit, la parole comme libre expression de la pensée et des opinions ne suffit pas à assurer le bien-être des hommes en société.

Même la démocratie semble, en un certain sens, avoir recours aux méthodes qu'elle rejette. Elle semble recourir, comme le pense Hobbes, à une raison calculatrice, génératrice de règles ou de balises, de limites capables d'assurer la régulation de la communication sociale, de sorte à empêcher l'inflation de la parole, et par ricochet, le chaos social

Certes, trois siècles séparent Hobbes notre temps. Mais l'analyse de sa philosophie politique met en évidence la réalité contemporaine. S'il est vrai que sa théorie politique donne droit à une mainmise du souverain sur l'opinion, il est aussi vrai que la Démocratie n'est pas le lieu de l'expression de n'importe quelle parole. Vu sous cet angle, Hobbes triomphe, mais au vu des tumultes et violences liés à la communication dans notre actualité politique, Thomas Hobbes triomphe dans un nouvel état de nature. Ce qui permet la remarque suivante.

Si pour certains auteurs comme Habermas, l'espace public est le lieu de la manifestation de la parole libre, il semble alors que Thomas Hobbes se trompe lorsqu'il fait du souverain le possesseur suprême des paroles prononcées au sein de l'État. Cependant, contre tous les théoriciens de la parole libre, Hobbes a raison, car il n'y a aucun État où la parole s'utilise librement. Fondamentalement, Hobbes est le vrai penseur des sociétés modernes et postmodernes qui font de la Démocratie un processus de délégation de la parole. En réalité, la Démocratie fonctionne non pas en libérant la parole, mais en la déléguant, en la laissant, pour ainsi dire, à l'appréciation des gouvernants. De plus, au vu de la recrudescence de la violence dans le monde politique contemporain, ne faut-il pas chercher et penser avec Hobbes les conditions de possibilité d'une saine utilisation de la parole ? Il ne s'agit assurément pas de son application telle que proposé dans *le Léviathan*, mais elle pourrait s'expérimenter comme la base d'une nouvelle appréciation de la parole?

La maîtrise de la parole par le souverain qui se présente comme une des condition de possibilité de l'épanouissement des États est, dans le fond, aussi vrai pour Hobbes que pour les sociétés contemporaines. Aucun État n'y échappe, encore moins les sociétés démocratiques. La Démocratie elle-même formalise et règle la parole libre. Dans le système démocratique la parole est nécessaire à la formation de l'État. Mais au résultat, cette parole ne

trouve plus à s'exercer. Si tel est le cas, c'est qu'il y a un problème qui n'est pas seulement interne aux textes de Hobbes, mais qui interroge la réalité de la pratique démocratique. Peut-on s'arrêter à cette parole qui semble être à l'inverse de la Démocratie ? Ne faut-il pas réorienter la pensée pour découvrir avec Hobbes, contre Hobbes, que la parole n'est pas le contraire de la liberté ? Si non, pourquoi aller au contrat si le résultat est le manque de liberté ?

Conclusion

En tant que capacité singulière de communication la parole apparaît comme un facteur de liaison et de regroupement. Selon Hobbes, elle porte à existence le vivre ensemble en ce qu'elle rend effectif le contrat social et donne espoir aux hommes en quête de paix et de sécurité. Le rôle et l'emprise du souverain hobbesien sur les opinions et les doctrines de ses sujets au sein de l'État devraient toujours s'orienter dans le sens de la sauvegarde de la paix. Mais cet aspect de sa théorie sert toujours de prétexte au violation des droits humains, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un rejet systématique par les théoriciens des droits humains.

L'œuvre de Hobbes nous propose un exercice d'analyse critique des acquis de la démocratie. En effet, La démocratie suppose que la parole du citoyen soit libre et expressive de la liberté. Mais Hobbes montre que la nature humaine est sujette à changement, même sous la bannière des lois qu'elle s'engagent à respecter. C'est pourquoi, chaque individu peut avoir tendance à manipuler cette parole pour se faire une place dans la société. L'égoïsme toujours présent doit être le prétexte du contrôle scrupuleux des fait et gestes des individus et partant de la parole. Faut-il se taire ou faut-il tout dire ? À cette interrogation Hobbes dit simplement qu'il faut prendre la parole selon le bon vouloir du souverain, car l'auto-contrôle et L'objectivité non-manipulatrice n'existe pas devant la lutte des intérêts. Si tout le monde parle en même temps pour dire une chose et son contraire, on assiste à une cacophonie, au règne de la confusion. La parole est un langage, un ensemble structuré qui à pour rôle essentiel d'éviter la confusion, de recoller le multiple, c'est-à-dire ce qui est éparpillé. Elle se doit donc d'être réglementé pour échapper au bruit de la destruction. En effet, le bien et le mal sont relatifs, ce qui importe c'est l'éthique, c'est-à-dire la position, les choix de l'homme vis-à-vis de son engagement et sa responsabilité. Quand le choix se porte sur le vivre ensemble, logiquement, la vision et la projection de ce choix devraient se manifester dans l'acceptation des conditions nécessaires à la réalisation de ses choix.

En définitive, Hobbes nous propose une théorie où la place de la parole traduit la priorité de l'harmonie de toute la société, en laissant de côté les désirs subjectifs. Si ce point précis va à contre courant de la l'idéologie démocratique, il reste cependant que la démocratie elle-même n'est pas le lieu de n'importe quelle parole. Elle est valeurs, visions et projets, pour apaiser les angoisses et réaliser les rêves. Et sur ce point elle s'accorde, peut être sans le vouloir, avec les objectifs du hobbisme qui vise à sortir l'homme du milieu naturel hostile pour lui donner la chance d'une vie civilisée. En somme, la parole est humaine. Et l'humain n'acquiert véritablement son humanité qu'au sein d'une structure sociale dont les règles sont productrices de la vie. Gardons-nous donc de parler quand parler ne fait que produire le bruit, et cultivons le silence que nous avons estimé fertile de l'obéissance.

Bibliographie

- Breton, P, *La parole manipulée*, Paris, La Découverte, 2006
- Chatelet, F. *Platon*. Paris, Gallimard
- Dinouart, A. *L'art de se taire*, 1771, réédition Génome, Million, 1985
- Héraclite, in *Les penseurs grecs avant Socrate*, trad. Voilquin, Paris, G.Flammarion 1964.
- Heidegger, M, *Acheminement vers la parole*. Trad. Jean Beaufret, Wolfgang Brokmeir, François Fédier, Paris, Gallimard, 1973, P.255
- Hobbes, T, *Léviathan*, trad. Tricaud, Paris, Sirey, 1971, P.184.
- Hobbes, T, *les éléments du droit naturel et politique*. Trad. Roux, Lyon, Thèmes, 1997
- Hobbes, T, *De cive*. Trad. Sorbière, Paris, Garnier, 1982.
- Kojève, A, *Esquisse d'une Phénoménologie du droit*, Paris, Gallimard, 1981
- Paine, T, *Les droits de l'homme*, Nancy, Nouveaux Horizons, 1932.
- Pielat, T, *Anthologie des droits de l'homme*. Nancy, Nouveaux Horizons, 1996.
- Rousseau, J.J, *Du contrat social*.Paris, 10/18, 1973.
- Rousseau, J.J, *Discours sur l'inégalité parmi les hommes*. Paris, 10/18, 1973.
- Seriaux, A, *Le droit naturel*. Paris, PUF, 1993.
- Schmitt, *Le Léviathan dans la doctrine de l'État de Thomas Hobbes, sens et échec d'un symbole politique*. Trad. Denis Trierweiller, Paris, Seuil, 2002.
- Déclaration universelle des droits de l'homme*, adoptée par l'assemblée générale de l'ONU, dans sa résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948. Article 19.
- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789. Article 11.